

Commission de suivi de site

Géosel et Géométhane - Manosque

réunion du 6 Décembre 2018

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL
N° 2018-320-004 DU 16 NOVEMBRE 2018

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

ELLUL Fabienne	SOUS-PREFECTURE	Présente
CHIROUZE Vincent	DREAL	Présent
MIANE Patrick	DDT	Présent
BELLIER Dominique	SIDPC	Représentée
	ARS	
BRANCIARD Claire	DIRECCTE	Présente

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

POURCIN Pierre	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	
FREUDENREICH Jean-Luc	MAIRIE DE DAUPHIN	
BRES Jacques	MAIRIE DE MANOSQUE	<i>PRESIDENT</i>
MILANI Jean-Paul	MAIRIE DE SAINT-MAIME	
DELRIEU Stéphane	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX	Présent
CRETIN Gilles	MAIRIE DE VILLEMUS	
CHABERT Denis	MAIRIE DE VOLX	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

PELISSIER Mathias	GEOSEL	Présent
BILLARD François	GEOSEL	Représenté
BUISSON Daniel	GEOSEL	Présent
RAVAUD Damien	GEOMETHANE	Présent
ROUSSE Romain	GEOMETHANE	Présent
NOE Jean-Michel	GEOMETHANE	Présent

COLLEGE « SALARIES »

SAILLE Christine	GEOSEL	Présente
CHAGNET Jean-Pierre	GEOSEL	Représenté
VIGNERON Eric	GEOSEL	Présent
THIELLAND Dominique	GEOMETHANE	Représenté
TELLO Thierry	GEOMETHANE	Présent
CONTRERAS Alain	GEOMETHANE	

COLLEGE « RIVERAINS »

SALICIS Benjamin		Représenté
BERKI Clotilde		Présente
TRAT Michèle	AEPI	Représentée
BROCHIER Janine	UDVN-FNE	Présente
AUDIBERT Marie		Présente
BARRA Jean-Luc		Représenté

PERSONNES QUALIFIEES

POURTAINE Eric	CYPRES	Présent
DELVAUX Christophe	SDIS	Présent
	DASEN	

Autres Présents non désignés

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

BAYLE Françoise	PREFECTURE	Représentée
GALIN Laure	DREAL PACA	Présente
LEBRUN Claude	DDT 04	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

GOMEZ Tia	GEOSEL	Présente
BLAMPEY Marion	GEOMETHANE	Présente
WALENCZAK Maxime	GEOMETHANE	Présent

QUORUM

Quorum : 16 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 21 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

✓ COLLÈGE ÉTAT :	4 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	35 VOIX
✓ COLLÈGE COLLECTIVITÉS :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	18 VOIX
✓ COLLÈGE EXPLOITANT :	5 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	42 VOIX
✓ COLLÈGE SALARIÉS :	3 PRÉSENT - 2 POUVOIR	35 VOIX
✓ COLLÈGE RIVERAINS :	3 PRÉSENTS - 3 POUVOIR	42 VOIX

24 membres de la CSS sont présents ou représentés sur 31. Le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

La réunion débute à 10h10.

La séance est ouverte par M. Jacques Brès, président de la CSS.

Un tour de table de présentation est effectué.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres de la CSS inscrits sur l'arrêté préfectoral.

Avant le vote, Mme Audibert (Riveraine) souhaite revenir sur plusieurs questions qu'elle avait abordé lors de la précédente réunion et pour lesquelles elle n'a pas eu de réponse. A savoir :

- Le fonctionnement de la sirène ?
- L'avancement du projet de stockage d'H₂ et sa prise en compte dans le PPRT ?
- Les dates des EDD présent en compte dans l'élaboration du PPRT et combien de puits ont été pris en compte ?
- Les problématiques liées au transport ?
- Le fonctionnement du Crédit d'Impôt dans le cadre du PPRT ?
- La possibilité d'avoir des documents pour les malvoyants et les étrangers ?

M. Chirouze (DREAL) rappelle que les réponses à ces questions ont été données en réunion de POA néanmoins reprend les éléments de réponse donnés :

- La sirène fonctionnement mais sa portée et les éventuelles zones d'ombre n'ont pu être évaluées puisque que l'exercice du PPI prévu initialement en 2018 a été reporté en 2019.
- Il y a des discussions mais aucune demande de l'exploitant d'un point de vue administratif. Si tel était le cas, ce projet donnerait forcément lieu à DAE (demande d'autorisation d'exploiter). En résumé, le PPRT étant en phase d'approbation, les périmètres fixés, si ce projet devait voir le jour, il ne devra pas modifier les périmètres sinon il ne pourra être accepté. Les modifications éventuelles du PPRT sont strictement encadrées.

- Au-delà du nombre de puits, ce qui importe c'est leur localisation. L'ensemble des éléments pris en compte sont listés dans la notice de présentation du PPRT. Concernant les EDD, il y a eu de très nombreux échanges et travaux depuis pour aboutir aux derniers zonages d'aléa. Cela sera détaillé en séance dans la présentation de la DREAL relative au PPRT.
- Pour la problématique soulevée sur transport, la société GEOSEL précise que le nombre de camions reste très faible et qu'un lien est fait avec les entreprises afin de limiter leurs impacts le plus possible.
- Le sujet du crédit d'impôt sera abordé lors de la présentation relative au PPRT en fin de réunion.
- Les documents administratifs de la République Française sont en français. Concernant le cas des malvoyants, la question est notée mais il n'y a pas de réponse possible dans l'immédiat.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 décembre 2017 ; il n'y a pas d'opposition, 2 abstentions :

Résolution :
La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 18 décembre 2017.

EXPRIMES : 172

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 14

POUR : 158

INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES

M. Chirouze (DREAL) commente un diaporama (en annexe 1).

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M.POURTAIN (CYPRES) présente les modifications du règlement intérieur en lien avec l'instruction gouvernementale précédente (en annexe 2).

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du nouveau règlement intérieur ; il n'y a pas d'opposition, n'y abstention :

Résolution :
La Commission adopte le règlement intérieur.

EXPRIMES : 172

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 14

POUR : 172

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU « COLLEGE EXPLOITANT »

Les exploitants proposent que M. François BILLARD (GEOSEL) soit leur représentant au bureau.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du membre du bureau de la CSS ; il n'y a pas d'opposition, n'y abstention :

Résolution :
M. François BILLARD représente le « Collège des exploitants » au sein du bureau de la CSS.

EXPRIMES : 172

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 14

POUR : 172

BILAN D'EXPLOITATION 2017 SITE DE GEOSEL

M. PELISSIER fait une présentation (diaporama en annexe 3).

Commentaires :

Le lien avec les scolaires doit être maintenant en distinguant bien l'information générale de la concertation. Dans tous les cas, la démarche retenue est un lien entre l'enseignant demandeur et l'exploitant. Le CYPRES reste à disposition en tant que de besoin auprès de l'exploitant.

Échanges à l'issue de la présentation :

Mme BROCHIER demande si un bilan carbone est réalisé ?

Réponse de M. Pélissier : oui, le site est soumis. Un bilan est fait par un bureau extérieur indépendant et les résultats sont suivis.

BILAN D'EXPLOITATION 2017 SITE DE GEOMETHANE / STORENGY

M. ROUSSE et M. WALENCZAK présentent un diaporama (en annexe 4).

Commentaires :

Madame AUDIBERT demande des exemples de situations dangereuses. La réponse y est donnée en séance.

PPRT

Un état d'avancement est fait au travers d'un diaporama (en annexe 5).

La DREAL demande que le CSS donne un avis sur le PPRT au travers d'un vote.

Échanges à l'issue de la présentation :

M. PELISSIER (GEOSEL) : Sur la carte, une habitation n'a pas été figurée ?

DREAL/DDT : C'est possible, mais cela ne préjuge pas qu'elle n'a pas été prise en compte.

M. PELISSIER (GEOSEL) : Concernant la chasse et son interdiction. Afin de rendre les choses plus claires, nous souhaiterions que l'interdiction soit étendue à la zone r2.

DREAL/DDT : Le règlement est basé sur une maquette régionale mais peut être adaptée aux situations locales. Après échange, la modification prévoyant d'interdiction de la chasse à la zone r2 est actée en séance.

Un vote est demandé par le président pour l'avis à donner sur le PPRT dont les documents ont été adressé aux membres avec la modification décidée en séance "interdiction de l'activité de chasse en r2 » ; il a 2 oppositions, pas d'abstention : voir détail en annexe

Résolution :

La CSS donne un avis favorable au PPRT tel que présenté en y intégrant la modification relative à l'interdiction de chasse en zone r2.

EXPRIMES : 158

CONTRE : 14

ABSTENTIONS : 0

POUR : 144

Répartition du vote : (cf annexe 6)

- Administration : 5 Pour (dont 1 pouvoir) => 35
- Collectivités : 3 Pour (dont 0 pouvoir) => 18
- Exploitants : 6 Pour (dont 1 pouvoir) => 42
- Salariés : 5 Pour (dont 2 pouvoirs) => 35
- Riverains : 2 Contres (dont 1 pouvoir) et 2 Pour => 28

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION PREVENTIVE

Une plaquette est en cours de finalisation. Elle sera mise à disposition sans délai des communes concernées par le PPI pour distribution aux personnes concernées.

SIRENES - EXERCICE

Le dernier exercice ORSEC PPI a été réalisé le 19 octobre 2015. Le prochain est se déroulera en 2019.

Les deux sites sont équipés de sirènes d'alerte, la commune de Manosque également.

La commune de Saint-Maime indique quelle peut utiliser un outil de télé alerte de la population en cas d'alerte PPI.

Madame la Sous-Préfète souhaite faire un test d'audibilité de toutes les sirènes d'alerte, sur l'ensemble de la zone concernée (y compris chemins de randonnée) lors d'un prochain exercice.

A la demande des riverains, ces derniers seront associés au prochain exercice PPI. Cette participation sera définie par le SIDPC en tenant compte de l'instruction gouvernementale liée à la sûreté.

La réunion est close à 12h35.

Le président de la CSS,



Jacques BRES
Adjoint au Maire de Manosque